



## COVID-19 : Report de la fin de la période de prolongation des autorisations en lien avec les mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception

Pour faire suite à l'[infolettre n° 355](#) du 20 mars 2020 et à l'[infolettre n° 101](#) du 25 juin 2020, nous vous informons que la période de prolongation des autorisations en lien avec les mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception se poursuivra jusqu'au **30 septembre 2020**. Cette décision fait suite au nombre important de personnes assurées qui n'ont pas pu voir leur prescripteur avant le 15 août 2020, et par conséquent, au grand nombre de demandes de renouvellement d'autorisation ne nous ayant pas été transmises à ce jour.

Cette période de prolongation concerne les autorisations dont la date de fin se situe **entre le 15 août et le 30 septembre 2020**.

Pour toute autorisation arrivant à échéance, vous devez nous transmettre **rapidement** la demande de renouvellement requise, si ce n'est déjà fait. Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de nous transmettre la demande de renouvellement pour assurer le remboursement pour la poursuite du traitement.

Des exclusions à cet allongement sont possibles en raison de la nature des critères d'indication reconnue.

Si vous avez prescrit des médicaments dans le cadre des mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception, vous pouvez vérifier l'état de l'autorisation dans le service en ligne [Patient et médicaments d'exception](#). L'outil *En fin d'échéance* qui s'y trouve vous permet de voir l'ensemble des demandes d'autorisation qui arrivent à échéance dans 2 mois et celles échues depuis 1 mois.

c. c. Agences de facturation  
Développeurs de logiciels – Médecine  
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Heures d'ouverture

Pharmaciens

Québec 418 643-9025  
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

Autres professionnels

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)